Syndicat National de la DGFIP
FORCE OUVRIERE
Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Rodez, le 1er décembre 2015

Compte rendu du CTL du 1er décembre 2015.

Après lecture des déclarations liminaires, le premier point abordé concernait les ponts naturels 2016.

- Vendredi 6 mai 2016.
- Vendredi 15 juillet 2016.
- Lundi 31 octobre 2016.

Afin d'éviter des arbitrages entre agents pour poser ces jours, FODGFiP a voté pour ces dates, seul point soumis au vote ce jour.

Le point suivant présentait la mise en place des caisses uniques dans les centres de finances publiques de Millau et Villefranche de Rouergue au 1er janvier 2016. En effet, il subsistait jusqu'à présent une caisse pour les services de publicité foncière. À compter de janvier 2016, la caisse SIP-SIE-Trésorerie assumera cette nouvelle tâche. Petit bémol quant à l'organisation locale, les usagers vont devoir faire quelques allers-retours. La charte Marianne est bien loin et enterrée…

En suivant, le CFP de Rodez est lui aussi concerné. La donne est un peu différente. La caisse est tenue par le SIP. Ce dernier assume déjà la caisse du SIE. Cette tâche vient alourdir leur activité. Et question organisation locale… un groupe de travail va se réunir… ce point à l'ordre du jour n'est que pré-informatif, c'est le principe de la charrue avant les bœufs qui s'applique ici. Plus de questions que de réponses sur ce sujet aujourd'hui !

La discussion suivante a concerné le dispositif des communes nouvelles. Est-ce réellement une réussite avec seulement 25 communes sur les 304 que compte l'Aveyron ? Par contre, FODGFiP a souligné que les postes concernés par ces fusions de collectivités devront être accompagnées au vu du surcroît de travail généré, qui plus est en fin d'année.

Le dernier point abordé, pas un des moindres au niveau contact et réclamation était le plan de Soutien à l'Élevage Français (PSEF). Premier effet perceptible : la BALF de la Direction a, dès le premier jour, tout simplement été saturée. Les 2000 premières demandes ont ou vont générer un surcroît de travail dans les services concernés. Après les empêchements, il faudra traiter ces demandes contentieuses et gracieuses, et assurer la réponse.

Et oui, on compte sur la réactivité de la DGFiP qui croule déjà sous les taches courantes, faute de moyens suffisants. Quel paradoxe !!!

Ces situations dites « exceptionnelles » deviennent de plus en plus fréquentes. FODGFiP, qui l'avait déjà mentionné dans sa liminaire, l'a une fois de plus constaté et dénoncé.